

RESOLUTION N°9

RELATIVE A LA SITUATION DES ANGLOPHONES AU CAMEROUN

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Yaoundé au Cameroun, pour son 31^{ème} Congrès du 7 au 9 décembre 2016,

Informée par le Barreau du Cameroun des violences exercées sur des populations et plus particulièrement sur des Avocats et des étudiants dans les villes de Buea et Bamenda ;

Condamne sans réserve le recours à la force contre des revendications dont la légitimité est reconnue par tous, y compris par le Gouvernement camerounais ;

Condamne la violation des cabinets d'Avocats par les forces de l'ordre perpétrées notamment dans la ville de Buea ;

Regrette la rétention inacceptable et incompréhensible de robes et toques d'Avocats par les autorités administratives ;

Exige leur restitution, tout en rappelant que les Avocats constituent le seul contre-pouvoir naturel légitime dans un Etat de Droit démocratique ;

Rappelle que pour le maintien de l'ordre public, le recours par l'Etat aux contraintes légales et notamment à la force publique doit être en tout temps proportionnel aux menaces auxquelles l'Etat est confronté ;

Rappelle qu'en présence de manifestations pacifiques comme ce fut le cas pour la marche des Avocats, le recours au dialogue social pour trouver des solutions consensuelles à la crise est nécessaire ;

Encourage les autorités du Cameroun à persévérer dans cette voie du dialogue qui lui paraît être l'unique solution pour recouvrer la paix nécessaire à la concorde et au développement.